

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Projet de loi n° 23

L'ADGSQ PARTAGE SES PREMIÈRES IMPRESSIONS

Québec, le 4 mai 2023 – L'Association des directions générales scolaires du Québec (ADGSQ) a pris connaissance du projet de loi n° 23 présenté aujourd'hui par le ministre de l'Éducation. Si la pièce législative prévoit des éléments intéressants comme l'instauration d'un Institut national d'excellence en éducation et la délivrance plus rapide du brevet d'enseignement, l'ADGSQ constate également une centralisation qui revoit le principe de subsidiarité au cœur du fonctionnement du réseau de l'éducation.

Sur le plan de l'imputabilité, il est bon de rappeler que les centres de services scolaires sont sujets à une importante reddition de comptes pour les sommes qui leur sont confiées et participent, de manière quotidienne, à de nombreuses collectes d'informations ministérielles.

Les directions générales ont toujours été imputables de leur action, que ce soit auprès du conseil des commissaires ou du conseil d'administration. Que leur nomination soit éventuellement entérinée par le gouvernement, comme le prévoit le projet de loi, ne change rien à la compétence des directions générales du réseau.

L'Association est confiante dans le leadership et l'engagement de ses membres, d'ailleurs confirmés par le ministre lors de son point de presse d'aujourd'hui.

Des éléments positifs

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'ADGSQ voit d'un œil positif la mise en place d'un parcours accéléré pour l'obtention d'un brevet d'enseignement afin d'atténuer l'enjeu des enseignants disposant d'une formation adéquate, mais non légalement qualifiés.

L'ADGSQ salue également la création d'un Institut national d'excellence en éducation qui fournira des données probantes et facilitera la prise de décisions. La création de cet Institut, longtemps réclamé par les directions générales, est certainement de nature à rendre notre système d'éducation parmi les meilleurs au monde. Dans son implantation, le gouvernement pourra compter sur notre entière collaboration.

Pour le reste, l'ADGSQ fera une analyse attentive du projet de loi et entend présenter ses réflexions et propositions lors de la commission parlementaire qui se tiendra.

À propos de l'ADGSQ

L'Association des directions générales scolaires du Québec (ADGSQ) regroupe quelque 180 directions générales et directions générales adjointes qui agissent en complémentarité au sein des centres de services scolaires et des commissions scolaires en tant que leader du système public d'éducation francophone et anglophone au Québec. Premières responsables administratives et éducatives des centres de services scolaires

et des commissions scolaires au Québec, les directions générales ont notamment pour mission de mettre en place les conditions pour favoriser la réussite scolaire et la persévérance des élèves.

-30-

Source : Normand Lessard
Secrétaire général, ADGSQ
418 230-9008
info@ADGSQ.ca